

caux de bois n'ont pas le droit d'y amarrer leurs cages et qu'ils les ont enlevées, il s'est fait à Dorval plusieurs ventes à 5 et 10 centins le pied carré, et il n'est pas douteux que le retour des cages aurait pour effet de détériorer la propriété et d'en diminuer la valeur.

Plusieurs considérations d'utilité publique, sinon de nécessité, existe contre l'amarrage des cages, dans les centres près de la cité de Montréal.

Les eaux salées sont inaccessibles à un grand nombre de personnes pour différentes causes, affaires, goûts ou autres raisons, et il est indispensable que les grandes avenues qui environnent Montréal soient parfaitement libres et ouvertes à la population. N'est-ce pas à cause de l'amarrage des cages qui encombrant Lachine que récemment nous avons à déplorer l'accident qui enlevait à une famille bien connue, un fils unique.

On a même lieu de s'étonner que ces malheurs ne soient pas plus fréquents en cet endroit où des centaines de cages passent tout l'été sans aucune garde, ni protection, et il est presque incompréhensible que Lachine, avec sa population toujours croissante, n'ait pas encore pris les mesures nécessaires pour faire disparaître cette obstruction presque entière de son port et un état de choses qui porte préjudice à tous et surtout à cette partie de la ville forcée de venir puiser l'eau crupie et malsaine qui entoure les cages.

Enfin l'amarrage des cages à Lachine n'offre aucune sûreté. Tous les ans nous en voyons plusieurs brisées et emportées dans les rapides par les gros vents qui soufflent sur le lac St. Louis. La baisse des eaux met souvent à sec durant l'été des cages arrivées au commencement du printemps et deviennent une source continuelle de dangers pour les familles environnantes et de dépenses pour les propriétaires s'ils veulent les faire enlever à l'automne.

Tout bien considéré, il nous semble que l'amarrage des cages devrait se faire dans un endroit où tous ces désavantages ne se feraient pas sentir. A Québec, les commerçants de bois ont leurs *booms* privés, absolument comme les négociants ordinaires ont leurs *warehouses*. Dans tous les cas, s'il faut que le Parlement autorise des *booms* publics, ils devraient être placés dans un endroit où personne n'en souffrirait.

On dit que le sud de l'Île Perrot, vis-à-vis Ste. Anne possède